

NOTE D'INFORMATION

**Intérêt de l'utilisation combinée d'une aspiration distale et d'un stent retriever *versus* un stent retriever seul pour la recanalisation par thrombectomie dans l'accident vasculaire cérébral :
étude randomisée ASTER 2 – Volet économique**

Madame, Monsieur,

Vous avez participé à l'étude ASTER2 dont l'objectif était d'évaluer l'intérêt de l'association de 2 techniques couramment utilisées pour le traitement de l'**Accident vasculaire cérébral** (AVC) [utilisation d'un stent retriever, sorte de ressort permettant la capture du caillot dans l'artère cérébrale bouchée, associé à une aspiration du caillot] par rapport à l'utilisation isolée d'un stent retriever. Nous vous en remercions.

Conformément à l'article 14 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons par la présente note que cette étude se poursuit d'un volet économique. Il s'agit d'évaluer le coût à 24 mois post-AVC des deux traitements étudiés et d'analyser le lien avec le niveau de handicap et la qualité de vie à la suite d'un AVC. Pour atteindre cet objectif, vos données de dépenses de santé relatives à la consommation de soins en ville et à l'hôpital sur une période de 24 mois post-AVC seront recueillies à partir du Système national des données de santé (SNDS). Ces données pseudonymisées (absence des noms, prénoms, coordonnées issues du SNDS) seront chaînées à vos données cliniques également pseudonymisées au préalable, à partir d'un appariement probabiliste. Cette méthode d'appariement ne nécessite pas l'utilisation de données individuelles pouvant permettre l'identification du participant. L'analyse de la base de données appariée permettra de répondre à l'objectif secondaire ci-dessus, qui répond à une mission d'intérêt public.

Protection de la vie privée, sécurité et confidentialité des données

Les données appariées seront hébergées et analysées sur un serveur dédié et sécurisé de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), responsable de la réalisation de l'analyse économique, avec lequel nous collaborons. Les données appariées seront accessibles uniquement à l'équipe en charge du traitement des données et seront conservées jusqu'à la publication des résultats. Les résultats pourront être publiés dans une revue scientifique. Vous ne serez en aucun cas identifié-e à partir de ces données.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données collectées dans le cadre de cet appariement. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour les données les concernant. Dans le cadre de cette étude, ce droit peut être exercé dans un délai d'un mois à compter de la réception de ce courrier, directement auprès du médecin qui vous a pris en charge lors de votre inclusion dans l'étude ASTER2. Le responsable du traitement (raynaud@irdes.fr ou dpo@irdes.fr) se chargera ensuite d'apporter une réponse adéquate à votre requête. Les personnes concernées peuvent introduire une réclamation concernant ce traitement auprès de la [Commission nationale de l'informatique et des libertés \(Cnil\)](#). »

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Paris, le 20 avril 2021